

Photomontage du projet - sortie sud de La Neuville Roy

**AVRIL
2023**

Lettre d'information n°4

PROJET ÉOLIEN DE MOULIN-BOIS

Chères habitantes, chers habitants,

Depuis 2016, ENERTRAG travaille au développement du projet éolien de Moulin Bois, sur les communes de Cressonsacq et de La Neuville Roy.

Ces années d'études ont permis d'aboutir au projet le plus adapté à son territoire, grâce à un travail collectif entre les bureaux d'études, les communes, les riverains et le groupe de concertation.

Le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale a été déposé en début d'année en préfecture. À travers ce bulletin d'information, nous vous invitons à (re) découvrir les éléments clés du projet de Moulin Bois !

Bonne lecture.

Sophie VANOVERSHELDE

Cheffe de projets

sophie.vanoverschelde@enertrag.com

LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET



12 ÉOLIENNES
réparties équitablement
sur les deux communes
de 200m en bout de pale



Jusqu'à
189 000 000 kWh
produits par an^{***}



76 167 TONNES
de rejet de CO2
évitées par an^{***}



50 000 FOYERS^{}**
alimentés en
électricité^{*}



plus de **68 000€**
par an de retombées
fiscales pour chaque commune
d'implantation^{*}

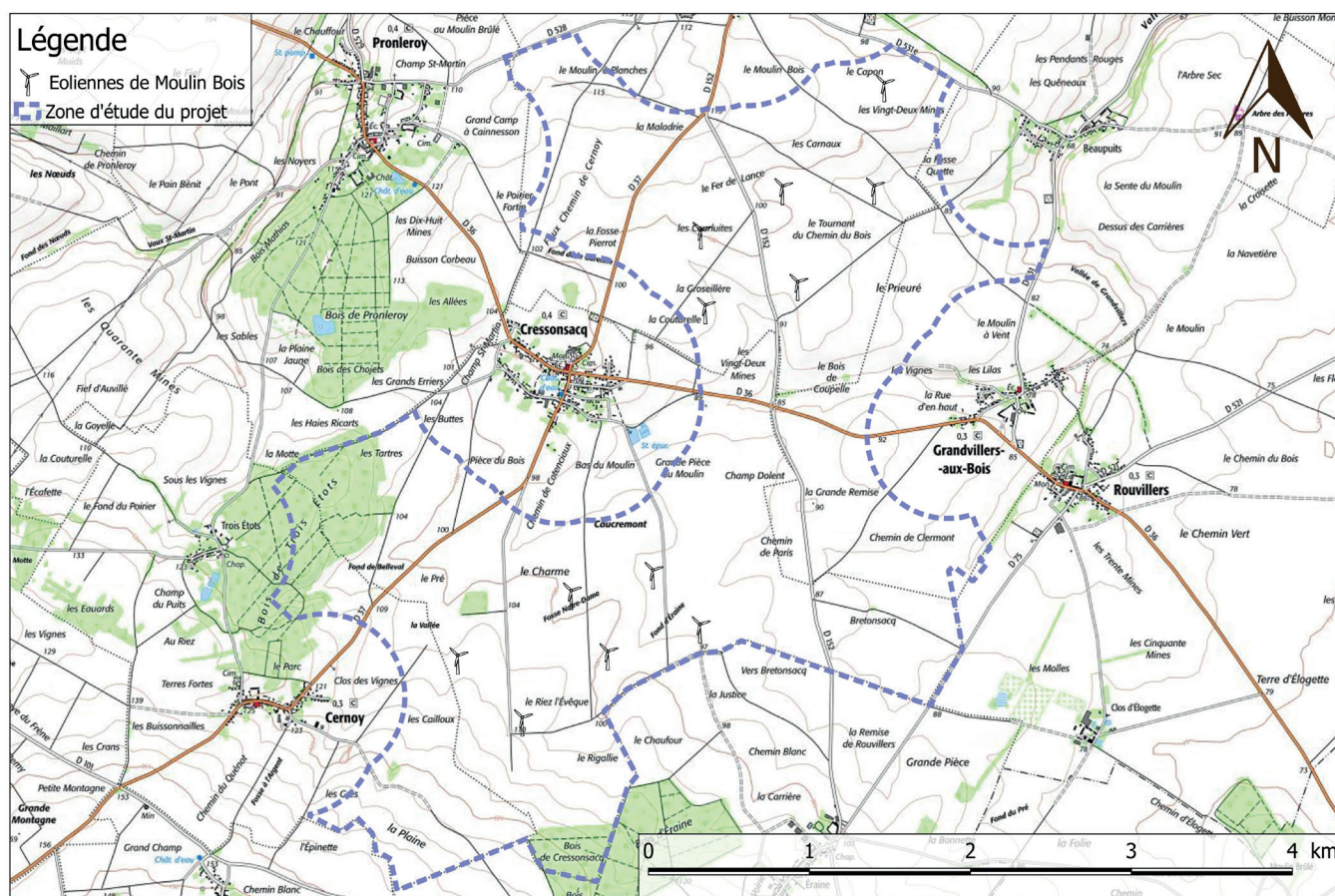
^{*}calcul basé sur la fiscalité liée à l'IFER de 2023

^{**}selon le modèle d'éolienne considéré dans l'étude d'impact

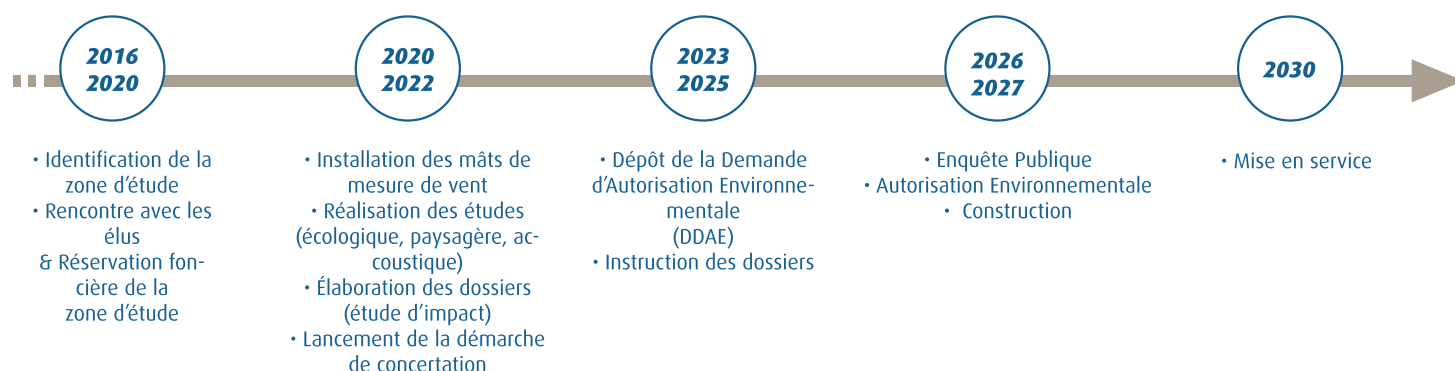
^{***}selon les données du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES)

SITUER LE PROJET : LA ZONE D'ÉTUDE

Aussi appelée Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), c'est cette zone qui a fait l'objet de différentes études afin d'identifier les enjeux à prendre en compte lors de la définition du projet. Le projet éolien de Moulin-Bois prévoit une installation sur la zone entre Cressonsacq, La Neuville Roy, Cernoy et Granvilliers-aux-Bois. Ce projet de 12 éoliennes compte 6 éoliennes sur la Commune de Cressonsacq et 6 éoliennes sur la Commune de La Neuville Roy.



LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL



LES ACTUS DU PROJET : LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EST **DÉPOSÉ** !

Les étapes administratives

Pour construire et exploiter un parc éolien, il est nécessaire d'obtenir une Autorisation Environnementale.

Pour que le projet éolien soit évalué par les services de l'État, ENERTRAG doit donc réaliser un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE). Le DDAE a été déposé en préfecture en janvier 2023.



De quoi se compose le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale ?

Le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale regroupe plusieurs volets d'études spécifiques liées notamment au paysage, à l'acoustique ainsi qu'à l'environnement. Ces différents volets ont été constitués par des bureaux d'études spécialisés et extérieurs à l'entreprise ENERTRAG sur plusieurs années.



L'étude de l'environnement

Elle repose sur une étude bibliographique (documentation sur les zones protégées, les réglementations, les données associatives etc.) et sur des sorties terrains par des écologues venus recenser les espèces végétales et animales présentes.



L'étude du paysage

Le bureau d'étude paysager a réalisé un état des lieux des spécificités paysagères du territoire, telles que la présence ou non de monuments historiques, de sites emblématiques etc. Aussi, plusieurs dizaines de photographies ont été rassemblées dans le volet paysager du dossier, en considérant des points de vues allant jusqu'à 20km autour de la zone d'étude !



L'étude acoustique

Un parc éolien est soumis à une réglementation très stricte concernant l'acoustique. En effet, une éolienne ne doit pas générer de nuisances sonores pour ses riverains. Dans le dossier est présenté tout le travail des acousticiens qui sont venus s'assurer du respect des normes en vigueur.

MAIS OÙ EST PASSÉ LE MÂT DE MESURE DE LA NEUVILLE ROY ?

Vous l'aurez remarqué, le mât de mesure présent sur la commune de La Neuville Roy a été démonté. Il est parti vers de nouvelles aventures pour être installé sur un autre site potentiel !

Le mât de mesure sur la commune de Cressonsacq sera prochainement démonté également. Ces deux mâts ont permis de récolter de nombreuses données sur le vent et l'activité des chauves-souris dans la plaine.



Et après ?

Le dépôt du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale marque le début de la phase d'instruction au cours de laquelle des compléments d'études vont être apportés pour compléter le dossier avant la future enquête publique. Cette période dure en moyenne 24 mois.

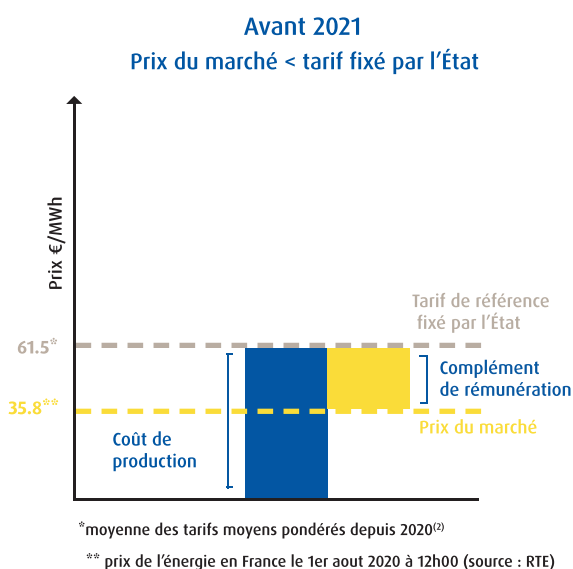
Pendant cette période, les services instructeurs réalisent :

- Une vérification de la conformité réglementaire du dossier (Recevabilité du dossier)
- Une première analyse du dossier par les autorités compétentes
- Une demande de compléments si nécessaire pour les études écologiques, paysagère et acoustique
- Une deuxième analyse du dossier après réponse aux compléments demandés

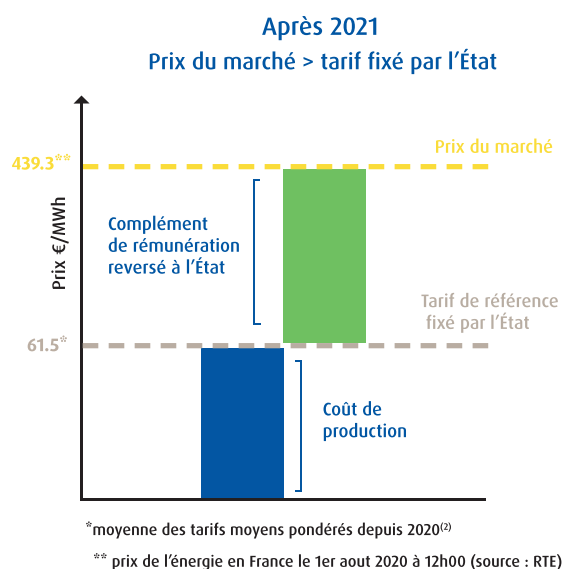
Par la suite, le dossier sera soumis à enquête publique, séquence pendant laquelle les riverains auront la possibilité de consulter le dossier (caractéristiques, études etc.) et donner leur avis sur le projet.

LE SAVIEZ-VOUS ?

*En 2022, l'éolien terrestre a contribué aux finances de l'État à hauteur de **7,6 Milliards d'euros***



En France, l'État a mis en place depuis plusieurs années des outils de soutien à la production électrique d'origine renouvelable. En effet, l'État verse un complément de rémunération (par rapport à un tarif fixé) aux producteurs d'énergie afin de leur permettre de rentrer dans leurs coûts de fonctionnement.⁽³⁾⁽⁴⁾



Avec l'envolée des prix de ces derniers mois, le tarif du marché est devenu nettement supérieur au prix garanti par l'État. Les filières renouvelables remboursent alors le complément de rémunération **permettant à l'État d'économiser de l'argent.**⁽⁵⁾

ENERTRAG VIENT À VOTRE RENCONTRE !

Afin de répondre à vos questions sur le projet, l'équipe d'ENERTRAG se rendra régulièrement sur le territoire au cours de cette année sous forme de « porte-à-porte ».

Vous souhaitez nous rencontrer à l'heure qui vous convient ? N'hésitez pas à nous faire part de vos préférences ou de convenir d'un rendez-vous !

Sophie VANOVERSCHELDE
Cheffe de projet
sophie.vanoverschelde@enertrag.com

